

Recrutement

Les modalités d'accès à l'IFMK sont modifiées en 2023 :

Comme pour les filières, médecine, maïeutique, odontologie et pharmacie, l'accès aux études de masso-kinésithérapie se fait désormais uniquement par une Licence « mention Sciences pour la santé – Accès santé » (LAS) de l'Université de Reims Champagne-Ardenne (URCA).

Cette Licence « mention Sciences pour la santé – Accès santé » est proposée avec 8 « parcours » :

- **Parcours Droit** : proposé sur les sites de Reims et de Troyes
- **Parcours Économie et Gestion** : proposé sur les sites de Reims et de Troyes
- **Parcours Psychologie** : proposé sur le site de Reims
- **Parcours Sciences** : proposé sur le site de Reims
- **Parcours Sciences de l'Éducation** : proposé sur le site de Châlons-en-Champagne
- **Parcours Sciences pour l'Ingénieur** : proposé sur le site de Charleville-Mézières
- **Parcours Sciences Sanitaires et Sociales** : proposé sur le site de Reims
- **Parcours STAPS** : proposé sur le site de Reims

L'IFMK de Reims dispose d'un quota de 40 places.

Pour la rentrée 2023 :

- 28 places sont ouvertes aux étudiants de 1ère année de LAS (LAS 1)
- 12 places sont ouvertes aux étudiants de 2ème année et 3ème année de LAS (LAS 2 + LAS 3)

En fin d'année de Licence, quelle que soit le parcours choisi, la sélection des candidats à l'entrée pour l'IFMK est organisée par l'URCA selon les mêmes critères et les mêmes modalités que ceux définis pour l'admission dans les formations de médecine, de pharmacie, d'odontologie et de maïeutique.

FRAIS

Institut Public, les dépenses sont constituées par :

Le coût de la formation de masseur-kinésithérapeute est pris en charge par le Conseil Régional Grand Est pour les étudiants issus de LAS (dispositions particulières pour les étudiants de plus de 26 ans).

La Région ne prend pas en charge le coût de la formation pour les étudiants entrant par les recrutements spécifiques (passerelles - sélection extracommunautaire : 7000€/an - tarifs 2022).

Les autres dépenses sont constituées par :

- des frais d'inscription (2022 : 170€ pour les K1 et K2 // 243€ pour les K3 et K4)
 - la Contribution à la Vie Etudiante et de Campus (2022 : 95€)
 - l'acquisition facultative de livres et matériel professionnels
- Gratuité de la mise à disposition et de l'entretien des tenues professionnelles.

Possibilité de bourses attribuées par le Conseil Régional Grand Est.

PLANS ET ACCES



ACCES : ROUTE, RAIL

Par l'autoroute de l'Est, sortie n°24 (Cathédrale, direction complexe sportif) ou n°25 (St. Rémi, direction Épernay).

Par le train, Reims Gare (Centre-ville) puis autobus ou gare Champagne-Ardenne (TGV) puis taxi.



Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie



Institut de Formation en Masso-Kinésithérapie
CHU – IRF

45 rue Cognacq-Jay
51092 REIMS Cedex

03.26.78.73.00 – 03.26.78.73.72
Télécopie : 03.26.85.71.98

Adresse Mail : ifmk@chu-reims.fr
www.chu-reims.fr



La certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : Actions de formation.

Professionnel de rééducation, le masseur-kinésithérapeute agit dans le but de **restaurer les capacités fonctionnelles ou de prévenir leur altération**. Il réalise des actes de façon manuelle ou instrumentale et conduit la gymnastique médicale.

Ses champs d'intervention concernent **les milieux du soin, de la réadaptation, de l'éducation, du bien-être et du sport**.

Le masseur-kinésithérapeute exerce soit à titre libéral, soit à titre salarié.

// LE PREMIER CYCLE (4 SEMESTRES)

Il apporte les enseignements scientifiques, méthodologiques et professionnels fondamentaux nécessaires à la compréhension des problèmes de santé et des situations cliniques.

ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

UE 1. Santé publique

UE 2. Sciences humaines et sciences sociales

UE 3. Sciences de la vie et du mouvement (anatomie, physiologie, cinésiologie)

UE 5. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 1

SCIENCES ET INGÉNIERIE EN KINÉSITHÉRAPIE

UE 6. Théories, modèles, méthodes et outils en kinésithérapie

UE 7. Évaluation, techniques et outils d'intervention dans les principaux champs d'activité 1

APPRENTISSAGE ET APPROFONDISSEMENT

UE 8. Méthodes de travail et méthodes de recherche

UE 9. Langue anglaise professionnelle

UE 10. Démarche et pratique clinique : élaboration du raisonnement professionnel et analyse réflexive

UE 11. Formation à la pratique masso-kinésithérapique (18 semaines de stage)

UE 12. Optionnelle 1

UE 13. Optionnelle 2

// LE DEUXIÈME CYCLE (4 SEMESTRES)

À partir des connaissances théoriques et pratiques acquises en cycle 1, organise le développement des compétences diagnostiques et d'intervention dans tous les champs d'exercice de la profession.

ENSEIGNEMENTS FONDAMENTAUX

UE 14. Droit, législation et gestion d'une structure

UE 15. Sémiologie, physiopathologie et pathologie du champ musculosquelettique 2

UE 16. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans le champ neuromusculaire

UE 17. Sémiologie, physiopathologie et pathologie dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire

UE 18. Physiologies, sémiologie, physiopathologies et pathologies spécifiques

SCIENCES ET INGÉNIERIE EN KINÉSITHÉRAPIE

UE 19. Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ musculosquelettique 2

UE 20. Évaluation, techniques et outils d'intervention dans le champ neuromusculaire 2

UE 21. Évaluations, techniques et outils d'interventions dans les champs respiratoire, cardio-vasculaire, interne et tégumentaire 2

UE 22. Théories, modèles, méthodes et outils en réadaptation

UE 23. Interventions spécifiques en kinésithérapie

UE 24. Interventions du kinésithérapeute en santé

APPRENTISSAGE ET APPROFONDISSEMENT

UE 25. Démarche et pratique clinique : conception du traitement et conduite d'intervention

UE 26. Langue anglaise professionnelle

UE 27. Méthodes de travail et méthodes de recherche en kinésithérapie

UE 28. Mémoire

UE 29. Analyse et amélioration de la pratique professionnelle

UE 30. Formation à la pratique masso-kinésithérapique (24 semaines de stage)

UE 31. Optionnelle 3



DIPLÔME

Il est attribué aux étudiants ayant effectué la totalité des épreuves et des stages prévus et validé les 8 semestres de formation spécifique (240 ECTS).

